



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide à l'accès au droit

Question écrite n° 61331

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport de la commission de réforme de l'accès au droit et à la justice, présidée par M. Bouchet. Cette commission devait étudier le système d'aide juridictionnelle existant et formuler des propositions. Le rapport révèle que les dispositifs souffrent de profonds dysfonctionnements et ne permettent plus de poursuivre trois objectifs majeurs : la satisfaction des besoins les plus essentiels des demandeurs de droit, la rémunération équitable des professionnels et l'utilisation optimale des fonds publics. La commission constate que le système dans son ensemble manque de cohérence, de transparence et d'efficacité dans l'évaluation du meilleur rapport qualité-coût. Selon elle, le plafond de ressources limitant l'accès à l'aide juridictionnelle totale est insuffisant au regard du coût réel du recours à la justice. De plus, la Commission estime que la situation économique des avocats qui pratiquent l'aide juridictionnelle justifie une augmentation de leur rémunération. Le rapport met en lumière deux principaux problèmes dans la mise en oeuvre de la politique d'accès au droit et à la justice. D'une part, il n'existe pas de coordination interministérielle malgré la multiplicité des interventions d'administrations ou d'institutions ne relevant pas du ministère de la justice. D'autre part, le Conseil national de l'aide juridique ne peut actuellement que jouer un rôle limité, essentiellement d'ordre consultatif. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61331

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2930